

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélicca Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/291b7b69dc623c225e233fee>

Date d'obtention : 2022-11-01 14:52:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention sexto est que dès qu'un élève ou un/une ami(e) de l'élève vient me voir pour me dire qu'il y a du contenu à caractère sexuel qui a été envoyé, je dois rencontrer l'élève en question et suivre le protocole sexto. Je ne peux en aucun cas dériver du questionnaire, car tout doit être conforme pour le DPCP dans le cas où il y aurait poursuite criminelle. De plus, en aucune raison je ne dois regarder l'image/vidéo en question, car je m'incriminerais à mon tour. Aussi, dès qu'il y a un cas sexto dans l'école, les seules personnes qui peuvent l'utiliser sont ceux et celles qui ont eu la formation que ce soit en ligne ou bien en personne.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il va m'avoir été utile d'avoir cette formation, car je ne savais pas comment intervenir avec ce genre de situation. C'est très délicat et je ne peux pas me permettre de faire une erreur, car cela pourrait avoir une incidence sur l'enquête. Je me sens plus en confiance et outiller pour bien intervenir auprès de ces jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En aucun cas ils ne doivent savoir à quoi je pense de la situation. Mon rôle n'est pas d'émettre mon opinion, de leur faire la morale ou bien d'avoir un jugement sur ce qu'ils ont fait. Je dois rester neutre et suivre le protocole et les questions qui se trouvent dans la trousse sexto. De plus, je dois m'assurer rapidement que les images ou vidéos ne soient pas propagées à grande échelle. Plus vite l'intervention est réalisée, plus rapidement la propagation va être arrêtée. Puis, il faut également que ces interventions soient réalisées en toute confidentialité pour préserver l'image de la victime ainsi que l'instigateur.